



# Infirmier : une fonction critique

Le FOREM vient de publier son dernier rapport annuel sur les fonctions critiques<sup>1</sup>, ces métiers pour lesquels il semble que la demande (= les postes vacants) dépasse l'offre = (les candidatures pour occuper les postes). Le VDAB (équivalent flamand du FOREM) faisait de même 2 semaines plus tôt. Les infirmiers en font toujours partie, ainsi que les infirmiers spécialisés (non précisés) et les cadres infirmiers. Tout d'abord il faut nuancer ce que la presse présente comme une pénurie<sup>2</sup> en utilisant les chiffres du FOREM.

Car cet organisme se base sur les annonces de postes vacants qu'il reçoit et pas sur tous les postes vacants du marché de l'emploi. De nombreux employeurs trouvent eux-mêmes et assez rapidement des infirmiers sur le marché de l'emploi afin de combler leurs postes vacants. Ce ne sont donc que ceux qui n'arrivent pas à trouver un infirmier après plusieurs semaines pour un poste précis qui passent par le FOREM.

Ensuite, la raison pour laquelle un employeur ne trouve pas de candidat infirmier pour un poste vacant peut

être bien différente qu'un manque de diplômé. Il y a tout simplement des endroits/services/ employeurs qui ont des conditions très mauvaises. Les infirmiers connaissent tous autour d'eux des lieux de travail qui ont des réputations si négatives qu'ils ne mettront jamais les pieds.

Evidemment, le FOREM ne tient pas compte de ces conditions de travail, il enregistre simplement le fait qu'un poste est vacant... Quand le nombre de postes vacants s'accumulent, les autorités peuvent alors agiter le signal d'alarme de pénurie ou de manque d'attractivité et s'en émouvoir, au lieu d'agir sur les causes d'emplois vacants dans certains secteurs et conditions de travail...

L'attractivité de la profession infirmière n'est plus un problème, les écoles font chaque année le plein d'étudiants qui rêvent d'exercer cette profession. Il y en a de plus en plus et tellement qu'on peine à leur trouver des places de stage. Le problème reste la rétention des infirmiers au travail. Si tant de postes restent vacants dans certains secteurs, c'est que des infirmiers les ont quittés. Et ils les quittent prématurément, souvent dès les premières années de travail, et quasi toujours avant l'âge de la pension. D'ailleurs, combien d'infirmiers seraient capables d'exercer dans ces lieux jusqu'à la pension ?



1 <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et.../fonctions-critiques.html> consulté le 18/07/2016

2 [https://www.rtbef.be/info/societe/detail\\_bouchers-boulangers-medecins-voici-la-liste-des-metiers-en-penurie-en-wallonie?id=9355797](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_bouchers-boulangers-medecins-voici-la-liste-des-metiers-en-penurie-en-wallonie?id=9355797) consulté le 18/07/2016

La Ministre De Block a donc annoncé, il y a 2 ans lors de sa prise de fonction, qu'elle poursuivrait la mise en place d'un plan d'attractivité de la profession<sup>3</sup>. Un plan de rétention aurait-elle du dire. Et quelles mesures a-t-elle prise depuis ? Elle a annoncé la suppression des primes d'attractivité liées aux spécialisation. Elle a refusé la proposition de la Ministre Milquet de se contenter d'une filière unique en 4 ans (le bachelier) pour former de meilleurs infirmiers et de créer un aide infirmier plus efficace que l'aide-soignant actuel. Elle a également promis de revoir tout le système de spécialisation après le diplôme initial, et de supprimer l'existant. Les mesures de fin de carrière sont également en danger.

Nous avons peine à croire que tout ceci soit décidé dans une perspective de meilleure attractivité ou rétention de la profession. Cela ressemble plutôt à du chipotage improvisé... on cherche encore le plan ou la vision qui se trouve derrière ces mesures.

Lors des questions qui lui sont soumises à ce sujet au parlement (quelle est votre vision ? quel plan suivez-vous ?), la Ministre répond qu'il ne faut pas la presser, il ne faut pas vouloir aller trop vite, car elle veut tout faire en concertation avec les acteurs concernés.

C'est assez étrange car en parallèle, en catimini comme on dit dans le sud, en stoemelings comme on dit

chez elle, elle a fait voter au parlement début juillet une loi supprimant l'obligation du Ministre de la santé (elle !) de suivre les avis rendus par la Commission Technique de l'Art Infirmier (CTAI). Vous savez, l'organe de concertation où les infirmiers peuvent négocier avec les médecins des modifications dans la liste d'actes...

Nous sommes donc à mi-mandat du pouvoir politique de Maggie De Block (les prochaines élections sont en 2019, mais elle arrêtera d'agir fin 2018 en début de campagne électorale) : quel est le bilan ? Elle a annoncé un plan d'attractivité qu'elle n'a pas encore publié ; elle a annoncé la suppression d'une partie des acquis du précédent ; elle n'a pas pris de décision courageuse concernant la formation et l'aide infirmière ; elle annonce tout réformer dans les spécialisations mais ne publie rien de concret en la matière ; elle déclare faire de la concertation mais supprime le peu de pouvoir des organes de concertation...

Tout cela ne nous présage rien de bon pour le reste de son mandat... et en attendant, le métier d'infirmier reste critique dans tout le pays... et il n'y a que nous qui semblons nous en inquiéter.

Maggie De Block reste la personnalité politique préférée des francophones selon certains sondages réalisés par téléphone... les agences de sondage n'arrivent probablement pas à joindre par téléphone les infirmiers du terrain.

Sur ce, pensez tout de même à prendre un peu de vacances, si vous le pouvez.

*Le comité de rédaction.*

<sup>3</sup> Maggie De Block, Ministre Fédérale de la Santé Publique et des Affaires Sociales, « 13/11/2014 EXPOSÉ D'ORIENTATION POLITIQUE : Affaires sociales et Soins de santé », DOC 54 0020/008, 2015 2e Session De La 54e Législature, Chambre Des Représentants De Belgique